

E 2147

Genève, le 25 Avril

1857



Monsieur le Président
et Messieurs les Membres du Conseil Fédéral Suisse

Mittheilung der kantonischen
Verwaltung an die Bundesversammlung
über die Verhandlungen
über die Handelsverträge.

Vos honorés Messieurs!

Ma dernière Dépêche est du 19 fut, et vous est confirmée dans tout son contenu.

(Des lors j'ai reçu une missive du 21 fut de la part du Comte de Castelborg, premier Officier du Ministère du Commerce, dont copie ci-joint, pour me demander un entretien, pr. me parler pr. liminairement sur le traité de commerce en question; le résultat de cet entretien est comme suit:

Le Gouvernement Sardes désire:

- 1° Rétablissement des franchises des droits de transit gratuits par le Canton de Valais à Genève et par le Cant. de Genève, des marchandises provenant du Piémont ou de la Savoie, suiv. le traité passé entre le Govt. Sardes et le Cant. de Genève, et approuvé par la Diète en 1815/16. Art. 5 + 6. du dit traité.
- 2° Autorisation aux Bureaux établis sur la frontière de Genève et sur celle du Valais, de faire toutes les opérations de transit, sans que les Sujets Sardes soient obligés de devier de leur route, pour ren-



contre un Bureau établi plus tôt qu'un autre.

- 3: Exemption complète des Droits de Transports, Portages communs, mureux et autres, existants dans les Cant. Tessins & Grisons, qui affectent le Transit par les dits Cantons.
- 4: à obtenir les plus grandes facilitations de transit, des que les chemins de fer seront établis entre le Piémont, la Suisse et l'Allemagne.
- 5: Réduction des Droits d'entrée fédéraux sur les produits du sol, comme: l'huile d'Olive, riz, blés, soie crue, soie teinte ou ouvrage, ou toron (soie à coudre) et autres. Ceci sera à établir en traitant contre les produits Suisses.
- 6: Le Gouvernement Sardes sera en par contre disposé à accorder à la Suisse, à peu près les mêmes avantages pour ses produits manufacturiers, qu'à la Belgique et qu'à l'Angleterre.

Tels sont environ les bases préliminaires sur lesquelles le Gov. Sardes sera disposé à entrer en traité de commerce avec la Suisse, vous priant de vouloir bien le prendre en considération.

Pour pouvoir continuer à traiter cette affaire, j'ai vous prie, Messieurs, de vouloir bien m'envoyer, le plus

tot possible, vos propositions et instructions, en y joignant
 les pleins pouvoirs nécessaires pour traiter, conclure & signer
 n'ayant été demandés.

Le susdit Délégué, M. le Comte de Castellbough, est occupé déjà
 à former les tarifs, d'après ceux de la Belgique, et dès que j'aurai reçu
 vos propositions, nous les discuterons ensuite ensemble, pour
 arriver à une conclusion, à la satisfaction des deux pays. —

J'ai reçu la Dépêche du Département du Commerce et des Pêches.
 et j'y répondrai p^r demain, en lui envoyant un Memorandum,
 sur les articles principaux que la Suisse fournit au Piémont
 pour sa consommation.

Agréez, Monsieur le Président et Messieurs les Membres
 du Conseil fédéral, l'assurance de ma haute distinction, et
 de mon parfait dévouement.

Le Consul
 de la Confédération Suisse
 Ch. Mursel